REPUBLIQUE FRANÇAISE **2011/…**
MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DESDELIBERATIONS

Séance du 15 Décembre 2011

DCM N°11-12-06

Objet : Versement d'une contribution financière à l'Orchestre National de Lorraine pour l'année 2012.

Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire
en lieu et place de M. SCHUMAN, Conseiller Délégué, excusé.

Le Syndicat Mixte Orchestre National de Lorraine sollicite la Ville de Metz au titre du financement de son programme d'activités, de son fonctionnement et de ses investissements 2012.

La saison 2010/2011 a été particulièrement dense avec 70 concerts, à Metz (notamment à l'Arsenal et à l'Opéra-Théâtre ou encore dans le cadre de la Nuit Blanche 4), mais également en Région Lorraine (Epinal, Nancy, Sarrebourg, Uckange,…), en Allemagne (Essen, Aix La Chapelle, Mannheim, Wiesbaden, …), ainsi que la participation à des festivals de renom (La Chaise Dieu, festival Berlioz en Isère, festival « Septembre Musical de l'Orne » en Sarthe, festival de Fénétrange et festival de Laon dans l'Aisne) et à divers ateliers dans le cadre de l'Académie ACANTHES du 5 au 13 juillet 2011.

L'Orchestre est également impliqué dans une mission éducative et d'action culturelle auprès des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole (C2R), ainsi que des étudiants de la Grande Région SAR/LOR/LUX.

S'agissant de la saison 2011-2012, l'Orchestre renouvelle ses prestations à l'Arsenal notamment avec la symphonie n°8 de Chostakovitch et la prodige violoniste coréenne Esther Yoo, mais aussi à l'Opéra-Théâtre avec le Faust de Gounod ou l'Auberge du Cheval Blanc de Benatsky, un ciné concert sur un film de Thierry de Mey à l'Arsenal, un concert avec Julien Clerc aux Arènes ou sa participation au festival « Au large de St Malo » au printemps 2012.

Le programme 2012 se veut ainsi riche et varié à l'image du concert sur Schoenberg dans le cadre des journées européennes de la culture juive ou du concert très « straussien » de nouvel an.

Sur un budget de fonctionnement prévisionnel de 5 933 693 € pour l'exercice 2012, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 043 610 € à l'Orchestre National de Lorraine (en augmentation par rapport à 2011 de +2,5% soit 50 000 €). De même, le Syndicat Mixte ONL a sollicité des participations financières auprès de l'Etat à hauteur de 1 522 483 € (+1,5%) et auprès de la Région Lorraine à hauteur de 1 804 000 € (+2,5%).
S'agissant du budget d'investissement d'un montant global de 105 743 €, l'ONL sollicite la Ville de Metz et la Région Lorraine pour un montant de 20 000 € chacune. Ce programme comprend l'acquisition de matériels informatiques et l'achat d'un piano (coût 75 000 €) pour lequel l'orchestre attend également une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 55 000€.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

Vu l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du Budget 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE

DE verser une participation financière en fonctionnement d'un montant de 2 043 000 euros à l'Orchestre National de Lorraine.

DE verser une participation financière de 20 000 € en investissement à l'ONL pour l'acquisition de matériels informatiques et l'achat d'un piano.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente subvention.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Antoine FONTE Adjoint
Délégué à la Culture

Service à l'origine de la DCM : Service de l'Action Culturelle

Commissions : des Affaires Culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE